

CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN ST MAURICE S/LOIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20/06/2025
N° 2025-15

REVALORISATION TARIFS CANTINE

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 20 Juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, régulièrement convoqué le 12/06/2025, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Présents : M. Jean SMITH, Mme Françoise TRAVARD, M. Pascal DUPLAY, Mme Violette BRUNET, M. Jean-Luc BOUCHET, Mme Colette MAURY, M. BOURGOIN Michel, M. Maurice DORIER, Mme Jocelyne LASSAIGNE, Mme Sandrine DAVID, M. André FRANÇOIS.

Absent excusé avec pouvoir :

M. FRAGNE Julien donne pouvoir à M. Maurice DORIER

Absents : Mmes Nadège PEDRINI, Laetitia JOUANNEAU, M. Laurent DANJOUX

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne LASSAIGNE

Monsieur le Maire rappelle que le tarif du repas a été revalorisé à 4 € en décembre 2024 pour la rentrée 2025/2026, mais que le tarif en cas de non réservation n'a pas été revu.

Il est depuis 2021 fixé à 5 € et M.le Maire propose de le passer à 7 €.

Après échanges des élus, il est proposé de le fixer à 8 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- **accepte** cette revalorisation de tarif cantine en cas de non réservation à 8 € pour la rentrée 2025/2026
- **valide les tarifs** cantine pour 2025/2026, soit 4 € et en cas de non réservation 8 €

Ont signé au registre tous les membres présents,
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,
J. SMITH

Le secrétaire,



A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.

